QUARTUS

LA VILLE AVEC VUE SUR DEMAIN

RESIDENCE SYMBIOSE

170 avenue Jean Jaurès
93500 PANTIN

C61

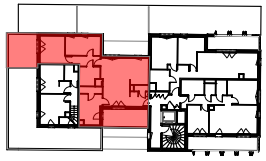

ENTREÉ	4,61
SÉJOUR	23,67
CUISINE	8,21
CH1	12,69
CH2	11,69
DGT	4,69
CH3	11,23
SDB	6,29
WC	1,50
SDE	2,74
TOTAL	**87,32 m²**

TERRASSE	9,45
TERRASSE	9,20
	18,64 m²
TOTAL	**105,96 m²**

NOTA: La surface des placards est incluse dans celles des pièces attenantes.
Le mobilier est représenté à titre indicatif.

18/06/2025 INDICE: 0

P-V Pare-vue
PF Porte-fenêtre
F Fenêtre
FA Fenêtre allège vitrée

Volets pliants et fixés
*Seuil balcon max 15cm
Seuil terrasse max 20cm

LL Lave-linge
LV Lave-vaisselle
F Réfrigérateur
CUI Plaques cuisson
TRI Tri des déchets
ETEL Tableau éléctrique
Placard
Placard démontable
Bac à plantes 40L
Soffite

Signature SCCV BOUCLE DU FORT:

Signature ACQUEREUR:

0 1 2
FORMAT: A4

NOTA : Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques, réglementaires ou administratives de la réalisation. Les indications de ce plan sont essentielles mais prévisionnelles, notamment en ce qui concerne la position des baies, les équipements ou réseaux divers. Les emplacements dévolus aux équipements ménagers et à ceux liés au lavage du linge sont représentés en correspondance avec les différents raccordements nécessaires en électricité et en eau ; aucun de ces éléments n'est fourni.
les surfaces et les hauteurs sous plafond indiquées sont approximatives au sens de l'article L261-15 et R261-31 du CCH. Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent.
Les retombées, soffites, faux-plafonds, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas tous figurés ou le sont à titre indicatif.
Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique.
La forme des jardins (pente et talus) n'est pas figurée ou l'est à titre indicatif ; L'emplacement des arbres, arbustes et plantations éventuelles n'est pas contractuel.
L'équipement électroménager et mobilier hors marché sont représentés en pointillés à titre indicatif. Les aménagements des terrasses et loggias sont représentés à titre indicatif, ils ne sont pas fournis avec le logement.